

**RÈGLEMENT DE TARIFICATION
ANNEXE A - SERVICES ADMINISTRATIFS**

DESCRIPTION	TARIF 2023	TAXES			REMARQUE
		INCLUDES	EN SUS	EXONÉRÉ	
Frais encourus pour chèques retournés et non honorés par une institution financière	40.00 \$			X	
Page photocopiee ou imprimée d'un document	0.15 \$ / copie			X	
Licence annuelle pour un chien	34.00 \$ / chien*			X	Tarif pour les licences émises à compter du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023. *Sauf exception telle qu'inscrit dans le règlement 10-418-22
Licence annuelle pour un chat	20.00 \$ / chat et/ou licence à vie lorsque le chat est stérilisé			X	Tarif pour les licences émises à compter du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.
Coût de remplacement d'une médaille perdue (chien/chat)	5.00 \$ chaque			X	
Vente d'épinglettes de la municipalité	5.00 \$ au comptoir seulement		X		
Célébration d'un mariage	500.00 \$		X		

**RÈGLEMENT DE TARIFICATION
ANNEXE A - SERVICES ADMINISTRATIFS**

DESCRIPTION	TARIF 2023	TAXES			REMARQUE
		INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ	
Autorisation annuelle et vignettes pour les entreprises exécutant des opérations de déneigement d'allées et stationnements privés	150.00\$ / autorisation et 10.00\$ / vignette ou remplacement de vignette			X	L'autorisation et les vignettes sont en vigueur du 15 octobre de l'année courante au 30 avril de l'année suivante. 1 autorisation est nécessaire par entreprise et 1 vignette pour chaque véhicule, machinerie de déneigement.
Branchement aux bornes électriques	2.00 \$ par heure	X			Tarif à l'heure pour un branchement à une borne électrique
Coût de remplacement des clés en cas de perte	50.00 \$ chaque		X		

**RÈGLEMENT DE TARIFICATION
ANNEXE B - TRAVAUX PUBLICS**

DESCRIPTION	TARIF 2023	TAXES			REMARQUE
		INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ	
Nouveau ou modification d'un branchement de services (aqueduc, égout sanitaire et égout pluvial)	Coût total de la facture d'achat payée par la municipalité + 15% frais de gestion (si applicable)			X	1 - Les travaux de raccordement aux services municipaux peuvent être effectués par la municipalité. 2 - Le requérant doit effectuer un dépôt de garantie auprès de la municipalité préalablement à la réalisation des travaux. 3 - Le coût réel des travaux doit être acquitté après la fin des travaux. 4 - Les montants indiqués comme dépôt de garantie doivent être versés pour chaque demande de raccordement et ne peuvent être appliqués pour une combinaison de projets de construction. 5 - Aucun travaux de raccordement ne peut être effectué entre le 15 décembre et le 1er avril. 6 - Si les travaux de raccordement nécessitent une traversée de la rue par forage directionnel, le requérant doit effectuer un dépôt de garantie supplémentaire de 9 000 \$.
Raccordement d'un seul service du même côté de la rue que l'entrée de service projetée (exemple : aqueduc)	Coût total de la facture d'achat payée par la municipalité + 15% frais de gestion			X	Dépôt de garantie de 3 500\$
Raccordement d'un seul service du côté opposé de la rue eu égard à l'entrée de service projetée (exemple : aqueduc)	Coût total de la facture d'achat payée par la municipalité + 15% frais de gestion			X	Dépôt de garantie de 4 500\$

**RÈGLEMENT DE TARIFICATION
ANNEXE B - TRAVAUX PUBLICS**

DESCRIPTION	TARIF 2023	TAXES			REMARQUE
		INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ	
Raccordement de deux services du même côté de la rue que l'entrée de service projetée (exemple : aqueduc + égout sanitaire)	Coût total de la facture d'achat payée par la municipalité + 15% frais de gestion			X	Dépôt de garantie de 6 000\$
Raccordement de deux services du côté opposé de la rue eu égard à l'entrée de service projetée (exemple : aqueduc + égout sanitaire)	Coût total de la facture d'achat payée par la municipalité + 15% frais de gestion			X	Dépôt de garantie de 7 000\$
Raccordement de trois services du même côté de la rue que l'entrée de service projetée (exemple : aqueduc + égouts sanitaire et pluvial)	Coût total de la facture d'achat payée par la municipalité + 15% frais de gestion			X	Dépôt de garantie de 8 500\$
Raccordement de trois services du côté opposé de la rue eu égard à l'entrée de service projetée (exemple : aqueduc + égouts sanitaire et pluvial)	Coût total de la facture d'achat payée par la municipalité + 15% frais de gestion			X	Dépôt de garantie de 9 500\$
Compteur d'eau et équipement de lecture à distance (demande de remplacement par le propriétaire, nouvelle construction ou rénovation majeure)	Coût total de la facture d'achat payée par la municipalité + 15% frais de gestion			X	

**RÈGLEMENT DE TARIFICATION
ANNEXE B - TRAVAUX PUBLICS**

DESCRIPTION	TARIF 2023	TAXES			REMARQUE
		INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ	
Coupe et rehaussement de bordure de béton	Coût total de la facture d'achat payée par la municipalité + 15% frais de gestion	X			
Coupe et rehaussement de trottoir de béton	Coût total de la facture d'achat payée par la municipalité + 15% frais de gestion	X			
Équipements municipaux					Le tarif total d'une location d'équipement municipal est composé du coût de la location et de la tarification à l'heure pour la main-d'œuvre.
Camion de service	80.00 \$ / heure			X	
Camion 6 roues	90.00 \$ / heure			X	
Camion 10 roues	120.00 \$ / heure			X	
Balai mécanique	130.00 \$ / heure			X	
Rétrocaveuse	130.00 \$ / heure			X	
Autres équipements	80.00 \$ / heure			X	
Main-d'œuvre	60.00 \$ / heure			X	

**RÈGLEMENT DE TARIFICATION
ANNEXE B - TRAVAUX PUBLICS**

DESCRIPTION	TARIF 2023	TAXES			REMARQUE
		INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ	
Demande planifiée d'interruption de l'alimentation en eau par la boîte de service	150.00 \$ par manipulation			X	La tarification s'applique uniquement si l'interruption demandée est en dehors des heures de travail régulières du service des travaux publics. Les heures travail régulières sont les suivantes : lundi au jeudi 7h00 à 12h00 - 13h00 à 16h30 et vendredi 7h00 à 12h30
Réparation ou remplacement de la vanne d'arrêt extérieur endommagé, autre qu'un bris d'usure (bonhomme à eau)	Coût total de la facture d'achat payée par la municipalité + 15% frais de gestion + équipements municipaux nécessaires	X		X	
Utilisation du réseau d'aqueduc municipal pour le remplissage de citerne ou autre réservoir d'eau	200.00 \$			X	Préalablement à la prestation du service, le demandeur doit obtenir l'autorisation de la municipalité suite à sa demande d'utilisation du réseau d'aqueduc, tel que prévu au règlement 03-369-12 sur l'utilisation de l'eau potable. Si le demandeur obtient l'autorisation, celui-ci doit déboursier le tarif applicable à sa demande avant la prestation du service. Le tarif est imposé pour chaque remplissage complet demandé.

**RÈGLEMENT DE TARIFICATION
ANNEXE C - URBANISME**

DESCRIPTION	TARIF 2023	TAXES			REMARQUE
		INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ	
Permis de lotissement	100.00 \$ par lot			X	Les lots verticaux ne sont pas comptabilisés dans le nombre de lots créés
Permis de construction - nouveau bâtiment résidentiel	500 \$ par unité de logement, minimum de 1 000 \$			X	Un dépôt de 300 \$ est exigé au requérant, lors de la demande de permis. Ce montant sera remis au demandeur lors du dépôt de son certificat de localisation.
Permis de construction - nouveau bâtiment autre que résidentiel	5.00 \$ / m ² de plancher			X	Le calcul inclus la superficie de plancher du sous-sol. / Un dépôt de 300 \$ est exigé au requérant, lors de la demande de permis. Ce montant sera remis au demandeur lors du dépôt de son certificat de localisation.
Permis de construction - nouveau bâtiment accessoire résidentiel	40.00 \$ autre qu'un garage / 60.00 \$ pour un garage et un abri d'auto			X	
Permis de construction - nouveau bâtiment accessoire autre que résidentiel	300.00 \$			X	
Permis d'agrandissement, transformation et rénovation d'un bâtiment résidentiel	50.00 \$ sans agrandissement / 500.00 \$ avec agrandissement ou ajout d'un logement			X	Pour un agrandissement, un dépôt de 300 \$ est exigé au requérant, lors de la demande de permis. Ce montant sera remis au demandeur lors du dépôt de son certificat de localisation.
Permis d'agrandissement, transformation et rénovation bâtiment autre que résidentiel	300.00 \$ sans agrandissement / 700.00 \$ + 1.50 \$ / m ² supplémentaire			X	Pour un agrandissement, un dépôt de 300 \$ est exigé au requérant, lors de la demande de permis. Ce montant sera remis au demandeur lors du dépôt de son certificat de localisation.

**RÈGLEMENT DE TARIFICATION
ANNEXE C - URBANISME**

DESCRIPTION	TARIF 2023	TAXES			REMARQUE
		INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ	
Permis d'agrandissement, transformation et rénovation d'un bâtiment accessoire résidentiel	40.00 \$			X	
Permis d'agrandissement, transformation et rénovation bâtiment accessoire autre que résidentiel	300.00 \$			X	
Installation ou modification d'un foyer extérieur	40.00 \$			X	
Permis de branchement aux services municipaux	150.00 \$			X	Le propriétaire devra déboursier pour les travaux, le coût total de la facture d'achat payée par la municipalité + 15% frais de gestion (taxables).
Certificats d'autorisation					
Ouverture ou changement d'usage d'un établissement de nature commerciale, de services, récréatif ou industriel, à titre d'usage principal ou complémentaire	150.00 \$			X	
Démolition d'un bâtiment principal	1 000.00 \$			X	
Démolition d'un bâtiment accessoire	40.00 \$ résidentiel / 100.00 \$ autre que résidentiel			X	
Déplacement d'un bâtiment principal	500.00 \$			X	Un dépôt de 300 \$ est exigé au requérant, lors de la demande de permis. Ce montant sera remis au demandeur lors du dépôt de son certificat de localisation. / Pour les travaux de déplacement d'un bâtiment sur la voie publique, un dépôt de 2 500 \$ est exigé.
Déplacement d'un bâtiment accessoire	40.00 \$ résidentiel / 250.00 \$ autre que résidentiel			X	

**RÈGLEMENT DE TARIFICATION
ANNEXE C - URBANISME**

DESCRIPTION	TARIF 2023	TAXES			REMARQUE
		INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ	
Aménagement d'un ponceau	50.00 \$			X	
Installation d'une piscine et d'un spa	50.00 \$ + 30.00 \$ pour la plateforme (patio)			X	
Installation d'une thermopompe et/ou d'un réservoir	50.00 \$			X	
Aménagement ou modification d'une aire de stationnement	40.00 \$			X	
Aménagement d'une terrasse	40 \$ résidentiel / 200 \$ autre que résidentiel			X	
Installation d'une clôture	40.00 \$			X	
Installation ou modification d'une enseigne	200.00 \$ par enseigne au mur / 400.00 \$ pour une enseigne sur poteau ou muret / 100.00 \$ modification du message			X	
Travaux dans la rive, le littoral ou autres milieux naturels	150.00 \$			X	
Les travaux de déblai ou de remblai affectant une superficie de plus de 150 m ²	150.00 \$			X	
Coupe d'un arbre	40.00 \$ par arbre en cour avant / 20.00 \$ par arbre en cour latéral ou arrière			X	Aucun frais pour la coupe d'un frêne.

**RÈGLEMENT DE TARIFICATION
ANNEXE C - URBANISME**

DESCRIPTION	TARIF 2023	TAXES			REMARQUE
		INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ	
Demande de modification au règlement d'urbanisme	3 000.00 \$, remboursement 1 500.00 \$ si la demande est refusée			X	Le tarif total doit être payé lors du dépôt de la demande de modification. 50% de la facture est remboursable seulement si le Conseil cesse la procédure d'adoption suite à la tenue de l'assemblée de consultation publique.
Demande de dérogation mineure	600.00 \$, régularisation 800.00 \$, travaux projetés			X	Le tarif total doit être payé lors du dépôt de la demande. Aucun frais pour un aménagement extérieur d'une résidence quadruplée (clôture, bâtiment accessoire, piscine, spa). Remboursement de 50 % de la facture si la demande est refusée.
Demande relative à un PPCMOI	3 000.00 \$, remboursement de 1 500.00 \$ si la demande est refusée			X	Le tarif total doit être payé lors du dépôt de la demande de modification. 50% de la facture est remboursable seulement si le Conseil cesse la procédure d'adoption suite à la tenue de l'assemblée de consultation publique.
Demande relative à un usage conditionnel	800.00 \$, remboursement de 400.00 \$ si la demande est refusée			X	Le tarif total doit être payé lors du dépôt de la demande de modification. 50% de la facture est remboursable seulement si le Conseil cesse la procédure d'adoption suite à la tenue de l'assemblée de consultation publique.

**RÈGLEMENT DE TARIFICATION
ANNEXE D - LOISIRS ET CULTURE**

DESCRIPTION	TARIF 2023	TAXES			REMARQUE
		INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ	
Bibliothèque Camille-Laurin					
Abonnement annuel non-résident	50.00 \$ / adulte 25.00 \$ / enfant (17 ans et moins) 75.00 \$ / famille			X	Les enfants non-résidents qui fréquentent une école de Charlemagne sont abonnés gratuitement pendant l'année scolaire. Les résidents sont abonnés gratuitement.
Photocopies et impressions de documents	0.15 \$ / copie (noir et blanc) 0.25 \$ / copie (couleur)			X	Le tarif s'applique aux formats de feuille 8 1/2 X 11 et 8 1/2 X 14. Pour le format 11 X 17, le tarif est de 0.25 \$ par copie (noir et blanc) et 0.50\$ par copie (couleur).
Prêts entre bibliothèque (PEB) non réclamés	2.00 \$			X	
Remplacement carte abonné perdue	0.00 \$			X	
Remplacement boîtier CD ou DVD perdu	2.00 \$			X	
Remplacement document perdu ou abîmé	Prix du livre + 5.00 \$ Prix du périodique + 2.00 \$ Prix du document audiovisuel + 5.00 \$			X	Le frais additionnel est pour le frais de traitement.
Remplacement d'un matériel électronique perdu ou abîmé telle qu'une liseuse	Coût total de la facture d'achat payée par la municipalité + 15% frais de gestion		X		
Remplacement d'un jeux de société perdu ou abîmé	Coût total de la facture d'achat payée par la municipalité + 15% frais de gestion		X		
Vente de livres usagés	Prix variant entre 0.25 \$ et 5.00 \$			X	Prix fixé selon la popularité, l'année d'édition ou l'état du livre.

**RÈGLEMENT DE TARIFICATION
ANNEXE D - LOISIRS ET CULTURE**

DESCRIPTION	TARIF 2023	TAXES			REMARQUE
		INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ	
Bibliothèque Camille-Laurin (suite)					
Utilisation poste informatique (non abonné)	5.00 \$ /heure			X	
Vente de sacs réutilisables	2.00 \$			X	
Location de plateaux sportifs et récréatifs					
Centre communautaire	70.00 \$ / heure (citoyens et entreprises) 35.00 \$ / heure (organismes reconnus) Frais pour droits d'auteur (SOCAN), tarif variable / événement		X		Location réservée aux résidents de la municipalité, aux entreprises domiciliées sur le territoire et aux organismes reconnus par la municipalité. Le montant pour droit d'auteur dépend du type d'événement. Si la demande de visite des plateaux dépasse la limite prévue à l'entente, des frais de 25.00\$ seront facturés.
Location Chalet Médéric-Lebeau	50.00 \$ / heure		X		Location réservée aux résidents de la municipalité, aux entreprises domiciliées sur le territoire et aux organismes reconnus par la municipalité. Si la demande de visite des plateaux dépasse la limite prévue à l'entente, des frais de 25.00\$ seront facturés.
Location Chalet de l'Île-aux-Trésors	50.00 \$ / heure		X		Location réservée aux résidents de la municipalité, aux entreprises domiciliées sur le territoire et aux organismes reconnus par la municipalité. Si la demande de visite des plateaux dépasse la limite prévue à l'entente, des frais de 25.00\$ seront facturés.
Location des gymnases des écoles primaires	40.00 \$ / heure		X		Avec présence d'un concierge de la commission scolaire.

**RÈGLEMENT DE TARIFICATION
ANNEXE D - LOISIRS ET CULTURE**

DESCRIPTION	TARIF 2023	TAXES			REMARQUE
		INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ	
Location de plateaux sportifs et récréatifs					
Location patinoires extérieures	40.00 \$ / heure		X		
Location terrain de baseball	35.00 \$ / heure 500.00 \$ / tournoi de plus d'un jour		X		
Location terrain de volleyball	20.00 \$ / heure - 1 terrain 90 \$ / heure tous les terrains 600 \$ / fin de semaine		X		
Location terrain de pétanque	250.00 \$ / jour (tournoi)		X		
Location terrain de soccer	35.00 \$ / heure		X		
Semaine de relâche scolaire					Le service est offert en priorité aux enfants des parents résidents de la ville. Une preuve de résidence sera exigée lors de l'inscription.
Programme régulier, participant domicilié	90.00 \$ / semaine			X	Les tarifs comprennent le service de garde.
Programme régulier, participant non domicilié	175.00 \$ / semaine			X	Les tarifs comprennent le service de garde.
Pénalité utilisation du service de garde	5.00 \$ / minute de retard par rapport à l'heure de fermeture, maximum 60.00 \$ par enfant.			X	
Camp de jour estival					Le service est offert en priorité aux enfants des parents résidents de la ville. Une preuve de résidence sera exigée lors de l'inscription.
Programme régulier	90.00 \$ / semaine			X	Le tarif comprend le service de garde.
Pénalité utilisation du service de garde	5.00 \$ / minute de retard par rapport à l'heure de fermeture, maximum 60.00 \$ par enfant.			X	

**RÈGLEMENT DE TARIFICATION
ANNEXE D - LOISIRS ET CULTURE**

DESCRIPTION	TARIF 2023	TAXES			REMARQUE
		INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ	
Activités aquatiques piscine municipale					
Enfant 0-17 ans	Tarif variable			X	Le tarif est fixé selon les paramètres suivants : la durée de l'activité, la nature de l'activité, le coût de revient et les orientations déterminées par le conseil municipal.
Adulte	Tarif variable	X			Le tarif est fixé selon les paramètres suivants : la durée de l'activité, la nature de l'activité, le coût de revient et les orientations déterminées par le conseil municipal.
Activités générales pour toute saison					
Enfant 0-17 ans	Tarif variable			X	Le tarif est fixé selon les paramètres suivants : la durée de l'activité, la nature de l'activité, le coût de revient et les orientations déterminées par le conseil municipal.
Adulte	Tarif variable	X			Le tarif est fixé selon les paramètres suivants : la durée de l'activité, la nature de l'activité, le coût de revient et les orientations déterminées par le conseil municipal.
Jardins communautaires					
Cotisation annuelle pour réserver un espace dans les jardins communautaires.	30.00 \$	X			La cotisation est non remboursable. Une cotisation par espace.